



COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

BULLETIN D'INFORMATION

☎ : 03.26.60.81.63

✉ : mairie.neuvilleaupont@wanadoo.fr

BULLETIN DU 16 JUILLET 2020

Secrétariat de Mairie

Ouverture au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 16h30

Rappel Parcours de citoyenneté

Les filles et les garçons doivent se faire recenser obligatoirement à la mairie.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.

Se munir :

- du livret de famille,
- de la carte d'identité
- d'un justificatif de domicile

Commissions communales

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a souhaité que les commissions suivantes soient ouvertes à la population :

- Environnement et cadre de vie
- Affaires sociales
- Bâtiments
- Loisirs et manifestations
- Information et communication
- Urbanisme et foncier
- Voirie, réseau, sécurité routière

Si vous désirez vous y investir, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie